



CMCAS BEARN BIGORRE

CAISSE D'ACTION SOCIALE

du personnel des Industries Electrique et Gazière du Béarn et de la Bigorre

Bizanos, le 10 octobre 2025,

Cher(e) Collègue,

Les Mercredis pour Tarbes, Argeles et les Samedis à la neige pour Pau sont depuis toujours des moments incontournables pour notre CMCAS et les jeunes. Emancipation, rencontres, plaisirs, voici tous les ingrédients de cette activité portée par les collègues bénévoles dans le cadre du PAR et du POUR.

Pour le bon fonctionnement de l'activité, il est nécessaire que votre enfant soit assidu afin d'assurer une bonne cohésion et une progression homogène du groupe.

A noter :

❄ Inscription pour les jeunes de 6 à moins de 18 ans. *Possibilité de devenir accompagnateur à 18 ans*

❄ Engagement à la saison (environ 10 sorties). Paiement à l'inscription des 5 premières sorties consécutives pour l'évolution de la pratique du ski, et acquérir de l'autonomie sur les pistes et favoriser la cohésion par l'émulation de groupe.

Pour info, les sorties supplémentaires seront facturées en fin de saison.

❄ Signaler impérativement la non-participation de votre enfant à la sortie auprès de votre CMCAS au 05.59.72.88.00 ou par mail à ccas-pyo.accueil@asmeg.org.

- Le **lundi avant 12h00** pour les **Mercredis d'ARGELES**
- Le **lundi avant 12h00** pour les **Mercredis de TARBES**
- Le **mercredi avant 12h00** pour les **Samedis de PAU et OLORON**

Merci de transmettre à la CMCAS ou au correspondant de votre SLV :

- le formulaire d'inscription complété
- le règlement des 5 premières sorties par chèque ou en ligne
- **l'attestation d'assurance à fournir** (pour rappel, une assurance ANCAV TT est disponible à la CMCAS, elle couvre les activités loisirs individuelles ou familles et propose des tarifs réduits chez plusieurs partenaires. Renseignez-vous auprès de vos SLV ou à la CMCAS)
- le formulaire de droit à l'image et renseignement médical
- Pour le prêt des skis et bâtons, 2 chèques distincts (1 pour le prêt au coefficient et 1 pour la caution d'un montant de 50€, non encaissé et restitué à la fin de la saison)

Les premières sorties seront prévues dès que la neige sera au rendez-vous. Vous serez informés ultérieurement de la date de la première sortie ainsi que du jour et du lieu de la remise des skis.

Nous espérons retrouver votre enfant très vite pour dévaler avec nous les pentes enneigées des Pyrénées et nous lui souhaitons une très bonne saison de sport d'hiver.

Bien amicalement,

Le Président de la CMCAS Béarn Bigorre

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX MERCREDIS A LA NEIGE ARGELES

Pour les enfants de 6 à 18 ans (+ de 6 ans au 1^{er} décembre 2025)

A retourner à la CMCAS Béarn Bigorre ou à la SLV avant le 07 novembre 2025

<u>ENFANT</u>	<u>MATERIEL</u>
Nom prénom de l'agent : Nom prénom de l'enfant : Date de naissance : SLV : Tel : / / / / ou / / / / Adresse : Mail : Prendra le Bus à : Niveau de ski : ☐ débutant ☐ autre (couleur de piste où l'enfant est à l'aise) : 	Contactez la SLV d'Argelès <u>Je désire que la CMCAS me prête des skis et des bâtons.</u> ☐ oui ☐ non Taille de l'enfant : Hauteur mesurée du coude au sol le bras le long du corps :cm (Nécessaire pour les bâtons)
	<u>POUR LES ENFANTS EXTERIEURS</u> Nom de l'agent IEG référent :

Prêt de skis et bâtons

Je, soussigné(e),, m'engage à restituer les skis et bâtons qui m'ont été prêtés, aux dates qui vous seront communiquées en fin de saison.

En outre, si je rends le matériel en retard je m'engage à le remettre moi-même en état avant sa restitution (réparation, fartage).

Dans le cas contraire, j'autorise la CMCAS à encaisser le chèque de caution.

Signature :

Assurance

Une assurance Responsabilité Civile ou extra-scolaire est obligatoire pour participer à cette activité. En cas d'accident de votre enfant et d'évacuation sur les pistes, les coordonnées de votre assurance seront communiquées aux services de secours de la station pour la prise en charge financière. **Pensez à vérifier que votre contrat d'assurance couvre le secours sur piste.**

Compagnie d'assurance :

N°de contrat : Téléphone :

ATTENTION : joindre OBLIGATOIREMENT une photocopie de l'ATTESTATION d'ASSURANCE.



MERCREDI A LA NEIGE ARGELES

SAISON 2025/2026

Droit à l'image

Je soussigné(e)

père - mère - tuteur de l'enfant,.....

dans le cadre de la mise en ligne sur les sites intranet et internet de la CCAS (www.ccas.fr) et de l'insertion dans les publications de la CMCAS sur des supports papier, réseaux sociaux, de photos et reportages

- ☐ **autorise** expressément à utiliser l'image de mon enfant sans limitation de durée, ni autres formalités préalables
- ☐ **n'autorise pas** l'utilisation de l'image de mon enfant.

Pour valoir ce que de droit

Fait le :/...../20.....

Signature:

Feuille de renseignement médical

NOM et Prénom de l'enfant :

Actuellement votre enfant suit-il un traitement ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ?

Si votre enfant doit suivre un traitement pendant l'activité, n'oubliez pas de joindre impérativement l'ordonnance en cours de validité (moins de 6 mois) ainsi que les médicaments dans leur conditionnement d'origine marqués au nom de l'enfant, accompagnés de la notice d'emploi.

Contre-indications ou restrictions médicales.....

Indiquez ici les difficultés actuelles de santé de votre enfant en précisant les dates (maladies, accidents, hospitalisations, opérations, soins infirmiers ou kinés...).

.....

A-t-il des allergies ?

☐ Alimentaires

☐ Médicamenteuses

☐ Respiratoires

☐ Autres (précisez) :

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, appareil dentaire ?

Précisez :

En cas de traitement occasionnel, merci de le remettre au responsable du groupe le jour de l'activité.

En cas d'urgence, j'autorise le responsable du groupe à prendre toutes les dispositions médicales utiles qui pourraient s'imposer.

Pour valoir ce que de droit

Fait le :/...../20.....

Signature



MERCREDI A LA NEIGE ARGELES

SAISON 2025/2026

MODALITES PRATIQUES MERCREDIS A LA NEIGE

L'inscription à l'activité est un engagement sur toute la saison afin que votre enfant progresse avec l'ensemble du groupe. Cela implique donc une présence à toutes les sorties.

En cas d'empêchement exceptionnel, merci de prévenir impérativement

la CMCAS BEARN BIGORRE Par téléphone : 05 59 72 88 00 ou par mail à ccas-pyo.accueil@asmeg.org au plus tard le lundi avant 12h00 ou par mail à ccas-pyo.accueil@asmeg.org

Si la CMCAS n'est pas prévenue, la sortie vous sera facturée.

REGLEMENT de la PARTICIPATION à l'ACTIVITE

Votre participation financière est déterminée par votre coefficient social, calculé à partir de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024. Elle comprend le transport en bus, le forfait ski, les cours de ski débutants et le goûter.

Les « ENFANTS EXTERIEURS » et leurs REFERENTS

L'agent Ouvrant Droit dont l'enfant participe à l'activité peut parrainer un invité appelé « extérieur » en complément de sa participation financière, l'extérieur s'acquittera d'une cotisation annuelle de 20 € pour le règlement de la carte adhérent.

L'agent référent devra assurer la transmission de l'information à son « invité ».

POUR LES ADULTES NON-ACCOMPAGNATEURS :

- Tarif transport en bus : 10 euros (dans l'éventualité de places disponibles)
- L'adulte achètera personnellement son forfait à la billetterie de la station

Participation Pour 5 sorties MERCREDIS À LA NEIGE ARGELES

Inf à 5000	5001 à 7500	7501 à 10000	10001 à 12500	12501 à 15000	15001 à 17500	17501 à 20000	20001 à 22500	22501 à 25000	25001 à 27500	27501 à 30000	30001 à 32500	32501 à 35999	Sup à 36000	Ext
23 €	42 €	51 €	61 €	66 €	71 €	75 €	78 €	81 €	83 €	84 €	85 €	86 €	87 €	130 €

Participation par sortie supplémentaire MERCREDIS À LA NEIGE ARGELES

6,20 €	10,00 €	11,80 €	13,80 €	14,80 €	15,80 €	16,60 €	17,20 €	17,80 €	18,20 €	18,40 €	18,60 €	18,80 €	19,00 €	26,00 €
--------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

PRET DE SKI ET BATONS POUR LA SAISON AUX INSCRITS A L'ACTIVITE

Possibilité de prêt de ski + bâtons auprès de la CMCAS (à préciser sur le bulletin d'inscription).

Un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la CMCAS BEARN BIGORRE sera demandé pour la location de chaque paire de ski. Ce matériel devra être rendu en fin de saison à une date précise qui vous sera annoncée. Si le matériel est rendu après la date annoncée, il devra être remis en état de restitution (fartage, réparations).

Prêt de matériel aux OD et AD au coefficient social

Inférieur à 5000	5001 à 7500	7501 à 10000	10001 à 12500	12501 à 15000	15001 à 17500	17501 à 20000	20001 à 22500	22501 à 25000	25001 à 27500	27501 à 30000	30001 à 32500	32501 à 35999	Sup à 36000	Ext
9 €	19 €	24 €	29 €	31 €	35 €	36 €	38 €	40 €	40 €	41 €	42 €	42 €	43 €	50 €



MERCREDI A LA NEIGE ARGELES

SAISON 2025/2026

MODALITES PRATIQUES MERCREDI A LA NEIGE

HORAIRES & ARRETS DU BUS

Avant le départ pour la journée, les responsables légaux des mineurs sont invités à prendre leur température.
En cas de fièvre (38°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'activité et ne pourra pas être accueilli.

DEPART DU BUS	RETOUR
8H45 : SLV LAU BALAGNAS	18h00 : SLV LAU BALAGNAS

TENUE VESTIMENTAIRE

Habiller les enfants de vêtements chauds, imperméables et adaptés à l'environnement montagnard (pas de gants en laine !). Vérifier AVEC votre enfant qu'il part avec toutes ses affaires : skis, bâtons, chaussures, gants, masque de ski (vérifier le niveau de protection solaire), casque, crème solaire ;

Le casque et le masque de ski sont obligatoires sur les pistes pour les enfants.

COURS DE SKI POUR LES DEBUTANTS

Dans le cadre de l'activité « Mercredis à la neige », la CMCAS réserve 2h de cours de ski, pendant 5 mercredis, avec des moniteurs de l'ESF (Ecole du Ski Français), pour les enfants débutants qui n'ont jamais skié. (**Niveau à préciser sur le bulletin d'inscription**).

Nous insistons sur le fait que l'assiduité de l'enfant aux séances consécutives est nécessaire à sa progression et à la bonne gestion du groupe des débutants par les bénévoles.

CASSE-CROÛTE et APPORTS ENERGETIQUES

Un mercredi à la neige est une activité physique relativement intense, en altitude et avec des températures souvent froides. La dépense d'énergie est importante et l'alimentation tout au long de la journée doit être équilibrée et suffisamment calorique.

La prise du repas « casse-croûte » est autorisée dans le bus lors du trajet aller.

Donnez à vos enfants de la nourriture facile à manger et à boire qui ne risque pas de tâcher le bus.
Pas de boisson dans des cannettes métalliques, privilégiez la gourde.

RAPPEL : Un goûter est prévu en fin d'après-midi.